CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Vente d'Affiches Hygiène – LABORATOIRE MICROSEPT

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente des affiches Hygiène proposées par le LABORATOIRE MICROSEPT, dans le cadre de son activité Microsept Formation.

Elles s'appliquent exclusivement aux ventes réalisées auprès de clients professionnels, pour les besoins de leur activité.

Elles sont distinctes des CGV applicables aux prestations de formation, d'audit et de conseil.

Les CGV applicables sont celles communiquées au client lors de l'établissement du devis et acceptées dans le cadre de la commande.

Article 2 – Produits et tarifs

Les affiches Hygiène sont proposées dans les formats, références et conditionnements présentés sur le site internet de Microsept Formation.

Chaque demande de devis doit concerner un seul format d'affiches. Si vous souhaitez commander les deux formats proposés, merci de remplir un formulaire distinct pour chaque format.

Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT), auxquels s'ajoute la TVA au taux applicable.

Les frais de préparation et de livraison sont facturés en supplément et précisés dans le devis transmis au client.

Les tarifs applicables sont ceux figurant sur le devis accepté.

Article 3 – Demande de devis et confirmation de commande

Le formulaire disponible sur le site internet permet au client de transmettre une demande de devis gratuite et sans engagement d'achat.

À réception de cette demande, le LABORATOIRE MICROSEPT adresse au client un devis précisant les références, les quantités, les prix, les frais de préparation et de livraison, et les modalités de règlement.

La commande devient ferme après acceptation écrite du devis par le client.

Toute modification ultérieure de la commande nécessite l'accord des deux parties.

Article 4 – Facturation et paiement

Après acceptation du devis, le LABORATOIRE MICROSEPT transmet au client les documents de facturation appropriés, conformément à la réglementation applicable.

La facture est adressée au client avec les affiches.

Les modalités et la date limite de paiement sont précisées dans le devis et les documents de facturation.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

En cas de retard de paiement, des pénalités sont exigibles de plein droit, sans rappel préalable, au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, selon les modalités prévues par l'article L.441-10 du Code de commerce.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due, conformément à la réglementation applicable.

Article 5 – Livraison

Les affiches sont expédiées à l'adresse indiquée par le client.

Les frais de préparation et de livraison sont à la charge du client et figurent sur le devis.

Les délais prévisionnels d'expédition et de livraison sont communiqués au client dans le devis.

En cas de difficulté susceptible d'entraîner un retard, le LABORATOIRE MICROSEPT en informe le client dans les meilleurs délais.

Article 6 – Réclamations et conformité

À réception de sa commande, le client est invité à vérifier l'état des produits livrés ainsi que leur conformité avec le devis accepté.

Toute anomalie constatée (produit endommagé, erreur de référence ou quantité incorrecte) doit être signalée au LABORATOIRE MICROSEPT dans les meilleurs délais.

La réclamation devra préciser la nature du problème et, si possible, être accompagnée de photographies.

Après examen de la réclamation, le LABORATOIRE MICROSEPT proposera une solution adaptée, notamment le remplacement des produits concernés ou leur remboursement, selon la situation.

Ces dispositions ne portent pas atteinte aux droits et garanties prévus par la loi.

Article 7 – Annulation et retour

Toute demande d'annulation ou de modification d'une commande après acceptation du devis doit être formulée par écrit.

L'annulation peut être acceptée sans frais lorsque la préparation de la commande n'a pas commencé.

Si la préparation est engagée, toute annulation nécessite l'accord préalable du LABORATOIRE MICROSEPT. Les frais effectivement engagés et justifiés pourront être facturés au client.

Les retours de produits conformes à la commande sont soumis à l'accord préalable du LABORATOIRE MICROSEPT.

Ces dispositions s'appliquent sous réserve des droits légaux éventuellement reconnus au client.

Article 8 – Réserve de propriété et propriété intellectuelle

Réserve de propriété

Les affiches demeurent la propriété du LABORATOIRE MICROSEPT jusqu'au paiement intégral de leur prix.

Propriété intellectuelle

Les affiches Hygiène ont été conçues par le LABORATOIRE MICROSEPT et leur impression est confiée à un prestataire spécialisé.

Les textes, illustrations, visuels et éléments graphiques qui les composent sont protégés par les dispositions applicables en matière de propriété intellectuelle.

L’achat des affiches autorise leur utilisation et leur affichage dans le cadre des activités professionnelles du client.

Toute reproduction, modification, adaptation ou exploitation commerciale de leur contenu sans autorisation écrite préalable du LABORATOIRE MICROSEPT est interdite, sous réserve des exceptions prévues par la loi et des droits détenus par des tiers.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre des demandes de devis sont utilisées pour leur traitement, la gestion des commandes, la facturation et la livraison.

Les modalités de traitement des données personnelles ainsi que les droits des personnes concernées sont précisés dans la Politique de confidentialité accessible sur le site internet de Microsept Formation.

Article 10 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d’un manquement à ses obligations résultant d’un événement de force majeure au sens de l’article 1218 du Code civil.

La partie concernée informera l’autre partie dans les meilleurs délais.

Article 11 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s’efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut d’accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions légales applicables.

Article 12 – Contact

LABORATOIRE MICROSEPT

15 rue Denis Papin

ZA de la Sablonnière

49220 Le Lion d’Angers

SIRET : 394 895 304 00035

Téléphone : 02 41 41 70 71

E-mail : formation@microsept.fr

Pour toute question relative à une demande de devis, une commande ou une livraison, le client peut contacter le LABORATOIRE MICROSEPT aux coordonnées ci-dessus.